

PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration provisoire de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL », tenue le 26 avril 2010 à 9 :00 heures à laquelle sont présents :

MM. Richard Fleury, Jean-Marc Melançon et Gaétan Vandal, étant tous les administrateurs provisoires de la Corporation, et formant quorum des membres du conseil d'administration provisoire.

CA-2010-04-26/001

ORDRE DU JOUR

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté tel que soumis.

(Réf : 1.2)

CA-2010-04-26/002

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
ANTÉRIEURS

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration provisoire tenue le 25 mars 2010 ainsi que le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration provisoire tenue le 7 avril 2010, tel que soumis.

Secrétaire-
trésorier

(Réf : 1.3)

CA-2010-04-26/003

**APPROBATION – PROJET DE L'ADDENDA #2
APPEL D'INTÉRÊT PROJET-CONTRAT-01-2010**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'approuver le projet d'Addenda n°2 pour l'Appel d'intérêt Projet-Contrat-01-2010, tel que présenté au conseil d'administration provisoire pour approbation;
2. D'autoriser le Représentant de la Corporation à publier l'Addenda n° 2, ainsi qu'à y apporter toutes les modifications et de poser tous les gestes qu'il jugera nécessaires ou utiles pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

(Réf : 2.1)

CA-2010-04-26/004

**COMITÉ DE SÉLECTION - APPEL D'INTÉRÊT
PROJET-CONTRAT-01-2010**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Secrétaire-
trésorier

De s'assurer du respect de la loi en maintenant confidentiel le nom des personnes agissant au sein des différents comités de sélection; et :

1. De désigner les personnes choisies par le conseil d'administration afin qu'elles agissent à titre de membres du comité de sélection;
2. De désigner la personne choisie par le conseil d'administration afin qu'elle agisse à titre de secrétaire du comité de sélection; et
3. De désigner la personne choisie par le conseil d'administration afin qu'elle agisse à titre de consultant pour conseiller les membres du comité de sélection; et
4. De requérir du comité de sélection ainsi formé qu'il informe le conseil d'administration provisoire de sa recommandation le plus tôt possible après la fin de son évaluation; et
5. De requérir du conseiller juridique qu'il convoque les membres du comité de sélection à se réunir, dès que les dossiers de préqualification auront été reçus.

(Réf : 2.2)

CA-2010-04-26/005

LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Secrétaire-
trésorier

Que la réunion soit levée à 9 :15 heures.

(Réf : 4.0)

(signé) M. GAÉTAN VANDAL

M. Gaétan Vandal, secrétaire-trésorier

COPIE CONFORME
CA 26 AVRIL 2010

Secrétaire-
trésorier